

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	50 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Août 1877.

Chronique générale.

Le *Moniteur universel* publie la note que voici :

« Quelques journaux assurent que le gouvernement ne serait pas éloigné de rapprocher la date des élections et de la fixer au 23 septembre.

« Nous croyons savoir que cette nouvelle est sans fondement et que les intentions du gouvernement ne sont en aucune façon modifiées.

« Le 14 octobre paraît donc toujours la date, sinon certaine, au moins très-probable des élections générales.

« Le décret de convocation des électeurs ne paraîtrait pas avant le 20 septembre. »

La France n'en persiste pas moins à affirmer qu'elle est sûre de la date du 23 septembre.

Le conseil général de la Vendée a voté, avant de se séparer, l'adresse suivante au maréchal de Mac-Mahon :

« Le conseil général prie respectueusement M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, de vouloir bien honorer de sa visite le département de la Vendée, et il l'assure d'avance des sentiments de profonde gratitude et de respectueuse sympathie qu'il rencontrera sur son passage, en traversant nos honorables et laborieuses contrées. »

Cette adresse a été votée par 25 voix sur 26.

D'après des indications qui nous parviennent, nous pouvons annoncer que la cam-

pagne électorale va être poussée, dans les rangs conservateurs, avec une discipline dont on pourra bientôt constater le succès.

Divers préfets ont demandé des poursuites contre certains discours prononcés dans les séances des conseils généraux, où le Maréchal a été violemment attaqué, notamment dans le conseil général de Seine-et-Oise.

Voici une nouvelle du caractère le plus grave et qui va certainement produire une vive sensation. Le gouvernement aurait décidé que le discours de Lille paraissant renfermer plusieurs délits, des poursuites seraient exercées, non-seulement contre les journaux qui ont reproduit le discours, mais contre M. Gambetta lui-même.

L'AFFAIRE DE M. SAINT-GENEST.

Les journaux ont annoncé et le *Figaro* confirme que son rédacteur, M. Bucheron, dit Saint-Genest, qui est officier de cavalerie de réserve, a été frappé de 30 jours d'arrêts de rigueur, à la suite des articles dirigés par lui contre le ministre de la guerre.

Mais l'*Univers* publie, dans son numéro d'hier, l'entrefilet suivant :

« Nous avons vainement cherché dans l'*Annuaire militaire de 1877* le nom de M. Bucheron, dit Saint-Genest. Il résulterait de là que le *Figaro* se trompe étrangement en une matière où il devrait pourtant être bien informé, à moins que la nomination de M. Bucheron ne soit postérieure au 1^{er} avril dernier. Mais il est invraisemblable que M. Bucheron, qui fait tant étalage de son patriotisme et de son amour pour l'armée, ait attendu jusqu'à ces derniers jours pour se faire nommer officier de réserve, alors qu'il pouvait le faire depuis plusieurs années.

« Nous renvoyons au *Figaro* le mot de *Figaro* : Qui trompe-t-on ici ? »

D'un autre côté, le *Constitutionnel* déclare que M. Saint-Genest, condamné aux arrêts forcés pour trente jours, subit sa peine dans sa maison de Passy. Un factionnaire est à la porte de son appartement et toute communication avec le dehors lui est interdite.

Un autre journal déclare qu'aussitôt après avoir subi sa peine, M. Saint-Genest donnera sa démission. L'armée, comme on le voit, est menacée d'un désastre.

Enfin, la signature de M. Saint-Genest s'étale ce matin à la fin du premier-Paris du *Figaro*. Le factionnaire dont parle le *Constitutionnel* ne serait donc point très-sévère.

Nous laissons au temps et aux déchiffreurs de charades le soin de déterminer si l'on a affaire à une mystification.

Guerre d'Orient.

Le combat commencé le 24 dans le défilé de Schipka durait encore le 24. On s'est battu jour et nuit avec une seule interruption de douze heures. Les Russes, qui avaient à faire face à des troupes renouvelées à chaque instant, sont restés pendant quatre jours sans pouvoir prendre ni aliments chauds, ni sommeil.

Des renforts amenés par le général Radetki ont dû leur arriver dans la nuit du 24. C'est ce qui leur a permis de maintenir leurs positions contre le flot des assaillants.

Une nouvelle dépêche de Constantinople donne comme un bruit que Suleiman aurait pris le défilé ; mais elle ajoute que ce bruit n'est pas confirmé. Le correspondant des *Débats* donne la même nouvelle ; mais, comme sa dépêche vient de Constantinople, il n'a rapporté évidemment que le bruit qui courait vaguement dans cette ville.

Toutes les dépêches Havas ainsi que les dépêches anglaises disent, au contraire, que les Russes restent maîtres du défilé, comme ils l'affirment eux-mêmes dans leurs télégrammes.

Vers Eski-Djouma, on se bat depuis trente-six heures. La bataille commencée

entre plusieurs reconnaissances est devenue plus sérieuse, et s'est étendue sur toute la ligne entre Jaslár et Popskoi. Les positions turques ont été prises et reprises plusieurs fois ; et, en fin de compte, les Russes ont été repoussés.

Popskoi est situé au sud-ouest de Rasgrad ; le succès des Turcs a une certaine importance, car ils ont entamé l'aile gauche des Russes.

Des dépêches plus récentes de 12 heures annoncent que le défilé de Schipka a été évacué par les Russes, et que les Turcs en sont les maîtres. Comme les télégrammes ne donnent aucun détail, nous ne savons si les positions ont été emportées de vive force, ou si les Russes, craignant d'être pris à revers et épuisés par une résistance de quatre jours, se sont retirés d'eux-mêmes.

Le *Standard* nous apporte une nouvelle assez grave. Il paraît que la Serbie se décide à reprendre la campagne. Une dépêche adressée de Vienne à ce journal annonce qu'Horvatowitch doit commander l'armée, et des dispositions sont prises pour mobiliser 68 bataillons. Nous ne croyons pas que la Serbie soit capable d'un pareil effort, après sa malheureuse campagne de l'an dernier ; mais enfin, puisque les conseils de la folie l'emportent sur ceux de la sagesse, puisque le parti des aventures domine à Belgrade, le prince Milan ne pourra s'en prendre qu'à lui-même s'il éprouve de nouveaux revers et s'il conduit sa petite principauté à des désastres.

Fail-il le jeu de ceux qui sont intéressés à brouiller les cartes, afin d'obliger l'Autriche à entrer dans le conflit et de causer ainsi une conflagration européenne ?

On écrit de Berlin :

« L'opinion se préoccupe d'un nouveau nuage qui paraît à l'horizon politique. La Porte crut devoir en user avec le cabinet de Berlin comme avec les autres cabinets, en y faisant officiellement des communications et des plaintes au sujet des cruautés exer-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PAYSAN ET L'AVOCAT.

ANECDOTE.

Un fermier nommé Bernard, étant venu à Rennes pour certain marché, s'avisait, une fois son affaire terminée, qu'il lui restait quelques heures de loisir et qu'il ferait bien de les employer à consulter un avocat. On lui avait souvent parlé de M. Potier de la Germondaie, dont la réputation était si grande que l'on croyait un procès gagné lorsqu'on pouvait appuyer de son opinion. Le paysan demanda son adresse et se rendit chez lui, rue Saint-Georges. Les clients étaient nombreux, et Bernard dut attendre longtemps ; enfin son tour arriva, et il fut introduit.

M. Potier de la Germondaie lui fit signe de s'asseoir, posa ses lunettes sur le bureau, et lui demanda ce qui l'amena.

— Par ma foi ! monsieur l'avocat, dit le fermier en tournant son chapeau, j'ai entendu dire tant de bien de vous, que comme je me trouvais tout porté

à Rennes, j'ai voulu venir vous consulter afin de profiter de l'occasion.

— Je vous remercie de votre confiance, mon ami, dit M. de la Germondaie... Mais vous avez sans doute quelque procès ?

— Des procès ! par exemple ! je les ai en abondance, et jamais Pierre Bernard n'a eu un mot avec personne.

— Alors c'est une liquidation, un partage de famille ?

— Faites excuse, monsieur l'avocat, ma famille et moi nous n'avons jamais eu à faire de partage, vu que nous prenons à la même huche, comme on dit.

— Il s'agit donc de quelque contrat d'achat ou de vente ?

— Ah bien oui ! je ne suis pas assez riche pour acheter, ni assez pauvre pour revendre.

— Mais enfin, que voulez-vous de moi ? demanda le jurisconsulte étonné.

— Eh bien ! je vous l'ai dit, monsieur l'avocat, reprit Bernard avec un gros rire embarrassé, je veux une *consulte*... pour mon argent, bien entendu... à cause que je suis tout porté à Rennes, et qu'il faut profiter des occasions.

M. de la Germondaie sourit, prit une plume, du papier, et demanda au paysan son nom.

— Pierre Bernard, répondit celui-ci, heureux enfin qu'on l'eût compris.

— Votre âge ?
— Trente ans, ou approchant.

— Votre profession ?
— Ma profession ?... ah ! oui, quoi est-ce que je fais ?... Je suis fermier.

L'avocat écrivit deux lignes, plia le papier, et le remit à son étrange client.

— C'est déjà fini ! s'écria Bernard ; eh bien ! à la bonne heure ; on n'a pas le temps de moisir, comme dit cet autre. Combien donc est-ce que ça vaut, la *consulte*, monsieur l'avocat ?

— Trois francs.
Bernard paie sans réclamation, salue du pied, et enchanté d'avoir profité de l'occasion.

Lorsqu'il arriva chez lui, il était déjà quatre heures. La route l'avait fatigué, et il entra à la maison bien décidé à se reposer.

Cependant ses foins étaient coupés depuis deux jours et complètement fanés ; un des garçons vint demander s'il fallait les rentrer.

— Ce soir ! interrompit la fermière qui venait de rejoindre son mari ; ce serait grand péché de se mettre à l'ouvrage si tard, tandis que demain on pourra les ramasser sans se gêner.

Le garçon objecta que le temps pouvait changer, que les attelages étaient prêts et les bras sans emploi ; la fermière répondit que le vent était bien placé, et que la nuit viendrait tout interrompre.

Bernard, qui écoutait les deux plaidoyers, ne

savait à quoi se décider, lorsqu'il se rappela tout à coup le papier de l'avocat.

— Minute ! s'écria-t-il, j'ai là une *consulte*, c'est d'un fameux, et elle m'a coûté trois francs ; ça doit nous tirer d'embarras. Voyons, Thérèse, dis-nous ce qu'elle chante, toi qui lis toutes les écritures.

La fermière prit le papier, et lut, en hésitant, ces deux lignes :

Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.

— Il y a cela ! s'écria Bernard, frappé d'un trait de lumière ; alors, vite les charrettes, les filles, les garçons, et rentrons le foin !

Sa femme voulut essayer encore quelques objections ; mais il déclara qu'on achetait pas une *consulte* trois francs pour n'en rien faire, et qu'il fallait suivre l'avis de l'avocat. Lui-même donna l'exemple en se mettant à la tête des travailleurs, et en ne rentrant qu'après avoir ramassé tous ses foins.

L'événement sembla se charger de prouver la sagesse de sa conduite ; car le temps changea pendant la nuit, un orage inattendu éclata sur la vallée, et le lendemain, quand le jour parut, on aperçut, dans les prairies, la rivière débordée qui entraînait les foins récemment coupés.

La récolte de tous les fermiers voisins fut complètement anéantie ; Bernard seul n'avait rien perdu.

cées en Bulgarie du côté des Russes sur la population turque. Mais son ambassadeur trouva un accueil fort peu bienveillant auprès du gouvernement allemand, qui se refusa à admettre la véracité des faits, et éleva des plaintes analogues contre les Turcs, reprochant au gouvernement ottoman de ne point faire observer la convention internationale de Genève à laquelle il avait adhéré.

» Mais le cabinet de Berlin ne s'est pas borné à un échange de paroles, il a récemment transmis une note à son ambassadeur à Constantinople pour dénoncer à la Porte des faits de cruauté de la part des Turcs, et lui rappeler son adhésion aux dispositions de la convention de Genève qu'elle est tenue d'exécuter.

» Autre circonstance. A la nouvelle que la Porte avait mis en liberté les fonctionnaires complices des assassins des consuls de France et d'Allemagne, ordre a été aussitôt donné à l'escadre allemande de se rendre à Salonique. Elle a, sans doute, pour commission d'appuyer les remontrances qui seront faites à Constantinople. Si la Porte n'y a pas égard, on se demande déjà ce qu'il adviendra. Cependant nous croyons qu'il ne sortira pas une tempête de ce naufrage.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

Dimanche 26 août.

Le premier jour de courses a été, avon-nous déjà dit, magnifique. On ne se souvient pas, en effet, avoir vu pareille affluence sur les tribunes et autour de la piste. Le nombre des attelages qui se sont présentés au contrôle s'élevait à près de 500, et la recette de la journée a atteint un chiffre qu'on ne connaissait pas encore. Il est inutile de dire que les toilettes étaient d'une fraîcheur esquise et que leur variété donnait un éclat des plus riches aux tribunes. Quelques spectatrices auraient eu à se plaindre de l'absence d'une toile au-dessus de la tribune de droite: qu'elles se rassurent, cet inconvénient ne se représentera pas, et surtout qu'elles se gardent bien d'accuser qui que ce soit: c'est Borée qui, pendant la nuit précédente, soufflant avec trop de violence, a transporté dans la piste la tente qui devait les abriter. Sans doute elles ont eu à souffrir, mais le coup d'œil y a gagné, les teints paraissaient plus roses et se détachaient mieux sur les couleurs blanches et tendres des toilettes.

Mais il est 2 heures 1/2, la cloche sonne pour la première fois; elle invite tous les concurrents de la journée à se tenir à leur place. Leur tour va bientôt venir.

Déjà, au poteau du départ, on compte cinq cavaliers: c'est la première course plate militaire, prix un objet d'art, offert par la société des courses à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

Les coursiers sont *Lolo*, *Dolor*, *Montluc*, *Chevet* et *Coq de Bruyère*. Au départ, *Chevet* prend une avance considérable; ses concurrents

Cette première expérience lui donna une telle foi dans la consultation de l'avocat, qu'à partir de ce jour il l'adopta pour règle de conduite, et devint, grâce à son ordre et à sa diligence, un des plus riches fermiers du pays.

Il n'oublia jamais, du reste, le service que lui avait rendu M. de la Germondaie, auquel il apportait tous les ans, par reconnaissance, une couple de ses plus beaux poulets; et il avait coutume de dire à ses voisins, lorsqu'on parlait des hommes de loi, « qu'après les commandements de Dieu et de l'Eglise, ce qu'il y avait de plus profitable au monde était la consulte d'un bon avocat. »

(Magasin pittoresque, tome XII.)

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et lettrés un livre fort intéressant que vient de publier l'éditeur Calmann Lévy, le *Meurtre du 21 janvier 1793*, par M. le baron de Vinck d'Orp. L'ouvrage est orné des plus curieuses gravures du temps et contient des documents qui étaient introuvables et inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a découverts, en 1886, à Bruxelles. Cette édition grand in-8° Jésus, imprimée par la maison Claye, sur papier de Hollande, est une véritable curiosité typographique destinée à prendre place dans toutes les bibliothèques d'amateurs.

rents se tiennent en poloton; mais, aux deux tiers de la course, tous se distancent, et l'on voit arriver premier *Coq de Bruyère*, que montait M. le vicomte des Monstiers; second, *Montluc*, monté par M. de Seroux; troisième, *Lolo*, monté par M. Bouché, puis *Dolor*, par M. d'Oillanson.

Le deuxième prix couru a été celui des Haras, 2,000 fr., pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. C'est une course de gentlemen. Il y avait eu neuf engagements; mais, hélas! parmi les concurrents, il y en avait de trop redoutables pour que tous osassent tenter la lutte. Cinq sont entrés en lice. Au départ, *Duc d'Aquitaine*, à M. le baron de Nexon, monté par son propriétaire, tenait la corde, et beaucoup d'amateurs fondaient de grandes espérances sur sa valeur, mais il s'est trouvé bientôt dépassé par *Fraxinelle II*, à M. le comte de Juigné, montée par M. de Vaulogé, et *Le Balafre*, à M. H. Say, conduit par M. de Cahouet. Cependant *Duc d'Aquitaine* est arrivé deuxième; *Fraxinelle* ne la battait que d'une longueur, *Le Balafre* était troisième, et *Silencieuse II*, au comte de Branicki, quatrième.

Fraxinelle portait 65 kil. 500, *Duc d'Aquitaine* 64 kil., *Le Balafre* 67 kil.

La première course d'obstacles a été une course militaire pour MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

M. Nouton se présente avec *Me Voilà*, M. du Manoir avec *Loubère*, M. Gagnebin avec *La Puce*, M. de Villeroche avec *Miss Nut*, et M. Stévenin avec *Tapioca*.

On remarque là des coursiers qui sont connus et même très-avantageusement sur notre turf. *La Puce* a eu un mauvais départ et s'est laissée distancer par ses concurrents. *Loubère* est arrivé premier, gagnant facilement sur *Me Voilà*, et *La Puce* troisième.

Pour le prix du chemin de fer (800 fr.), il y avait trois engagements: *Triboulet*, au baron J. Finot, *Han*, au capitaine Cadriillon, et *Duc d'Anjou*, à M. H. Lord. Tous étaient à réclamer. Les deux premiers pour 3,000 fr., *Duc d'Anjou* pour 2,000.

Duc d'Anjou file comme l'éclair et laisse loin derrière lui *Han*, que monte M. de Vaulogé; mais celui-ci, en bon cavalier, ne se trouble pas: il conduit sa monture avec autant d'habileté que de prudence et gagne sans peine sur son adversaire, dont l'échec étonne tous les spectateurs. *Han* a été réclamé sans hésitation: sa réputation était bien légitimement faite.

Voici maintenant le moment des émotions. Restent deux steeple à courir.

Le premier est celui pour lequel se sont engagés six écuyers de l'Ecole de cavalerie. Les poitrines sont haletantes, le silence se fait, on s'attend à une lutte sérieuse.

Le public n'a pas été trompé dans son attente. La course a été pleine d'intérêt. M. de Cahouet montait *Andromaque*, M. de Lur-Saluces *Potin*. Longtemps le succès est resté indécis, et le public suivait avec anxiété le dénouement. Tous les yeux étaient attentifs au poteau d'arrivée, et *Potin*, sur lequel on avait peu d'espérances, a été déclaré vainqueur. Il n'a battu *Andromaque* que d'une demi-longueur; aussi les deux premiers ont-ils été accueillis par des hurrahs partis de toutes les poitrines.

Tous les obstacles ont été franchis avec la plus grande facilité. A la fin de la course, alors qu'il n'y avait plus que la piste plate à suivre, *Le Gommeux*, qui arrivait facilement troisième, s'est cassé la jambe par suite d'un défaut de terrain. Le cavalier a roulé à terre, mais sans conséquence pour lui. Le pauvre *Le Gommeux*, qui avait triomphé en 1874 sur ce même hippodrome, a été abattu séance tenante sur le champ de ses anciens exploits.

Le dernier steeple, *Hunt and military*, n'a pas présenté moins d'intérêt que le précédent. C'est *Missionnaire*, monté par le baron de Pierre, qui attire tous les regards; après lui, *Miss Mary*, à M. P. de Moisan, est l'objet des enjeux, et *Toscana*, au comte Branicki, paraît un rival digne des deux précédents. M. du Manoir le monte: nouveau motif pour baser sur *Toscana* de sérieuses espérances.

La plupart des obstacles sont franchis quand *Missionnaire* fait une chute et laisse le champ libre à ses rivaux. M. de Pierre se relève aussitôt, parvient à ressaisir son coursier, et reprend son parcours; mais *Miss Mary* a trop d'avance, elle arrive facilement première aux applaudissements de tous.

Ainsi s'est terminée cette première journée de courses, de bon augure pour la seconde,

pour laquelle nombre d'étrangers venus au carrousel se promettent bien de rester dans nos murs.

Nous ne devons pas oublier la musique municipale qui a charmé les entr'actes par les plus beaux de ses accords.

FÊTES DE SAUMUR.

Troisième jour. — Mardi 28 août.

A 2 heures 1/2: COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Six prix seront courus; savoir:

1° Prix de la Société d'encouragement: 2,500 fr. pour l'amélioration de la race des chevaux en France.

2° Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de pur sang.

3° Prix de Saumur (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses.

4° Course de haie militaire: un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

5° Steeple-chase militaire: un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

6° Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap): 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux.

La musique municipale se fera entendre dans les intermèdes des courses.

A 8 heures 1/4: Troisième et dernière REPRESENTATION par les Artistes de l'Odéon.

MM. Porel, Marais, Talien, Valbel, Clerh, Monval, Amaury, Keraval; M^{mes} Hélène Petit, Crosnier, Desfréne, Alice Lody, Fassy, Chéron.

La Belle Sainara, comédie en 1 acte, de M. d'Hervilly.

Le Barbier de Séville, comédie en 4 actes, de Beaumarchais.

A 8 heures 1/2: FEU D'ARTIFICE tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures: Ascension d'une montgolfière.

THÉÂTRE. — Comme il était facile de le prévoir, les deux premières représentations des artistes de l'Odéon avaient attiré la foule. Il en sera de même ce soir mardi, où il nous sera donné d'applaudir une dernière fois ces excellents interprètes dans le *Barbier de Séville*, la joyeuse comédie de Beaumarchais, et dans une petite pièce à parfum exotique, la *Belle Sainara*, comédie japonaise.

Le spectacle commencera par le *Dépit amoureux*, de Molière.

M. Leddet, membre du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), en remplacement de M. Hyrvoix, appelé à d'autres fonctions.

M. Malves-Pons, sous-préfet de l'arrondissement de Figeac (Lot), a été nommé membre du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Leddet.

LES PERMIS DE CHASSE.

A l'occasion de l'ouverture de la chasse, nous reproduisons, d'après le *Bulletin municipal*, les questions et solutions suivantes:

A qui le préfet peut-il refuser un permis de chasse?

1° A tout individu majeur, qui ne sera point personnellement inscrit ou dont le père et la mère ne seraient pas inscrits au rôle des contributions;

2° A tout individu qui par une condamnation judiciaire a été privé de l'un des droits énumérés dans l'article 42 du code pénal, autres que le droit du port d'armes;

3° A tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois, pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique;

4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre; de menaces écrites avec ordre ou sans condition; d'entraves à la circulation des grains, de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants

venus naturellement ou faits de mains d'homme;

5° A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroqueries ou abus de confiance.

La faculté de refuser un permis de chasse aux condamnés dont il est question dans les paragraphes 3, 4 et 5, cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 26 août 1877.

Versements de 66 déposants (11 nouveaux), 9,953 fr. 75 c.
Remboursements, 4,362 fr. 80 c.

Variétés.

Jouîtes et Tournois

AU MOYEN AGE.

On fixe communément l'origine des tournois au XI^e siècle, et l'on cite quelques gentilshommes qui en auraient été les inventeurs: l'un d'entre eux serait Geoffroi de Preuilly, mort en 1066. Sans doute les tournois ont dû atteindre, sous l'influence de l'institution de la chevalerie, à un degré de splendeur qui a pu paraître leur donner une origine nouvelle: cependant, il faut reconnaître que, presque de tout temps, chez toutes les nations belliqueuses, l'élite des guerriers s'est exercée, par des combats simulés, au métier des armes, et en France même on trouve des traces de jeux de ce genre avant les X^e et IX^e siècles.

Aussi longtemps que la chevalerie eut vraiment une mission politique et religieuse à remplir, les tournois furent de sérieuses écoles de prouesse, où les champions cherchaient avant tout à devenir de forts et adroits hommes de guerre, sans beaucoup se soucier de riches armures, de beaux équipements, ou même d'applaudissements de dames; mais plus tard, quand les rudes combats des puissances féodales eurent cessé, lorsque les croisades et les progrès du luxe eurent contribué à adoucir l'âpreté des mœurs de la noblesse d'Europe, les jouîtes prirent insensiblement un caractère de magnificence et de galanterie, et se transformèrent en fêtes solennelles soumises à des règlements particuliers, et accompagnées de cérémonies publiques qui ont varié suivant les pays et suivant les époques. Une des plus belles descriptions de tournois est celle du roman d'Ivanhoë, par Walter Scott. D'après des documents authentiques, voici quelles étaient les principales circonstances de ces fêtes en France aux XII^e et XIII^e siècles.

Les tournois solennels étaient souvent annoncés plusieurs mois d'avance; la veille était de plus annoncée un jour d'avance par les proclamations des officiers d'armes.

« Seigneurs chevaliers, demain aurez la veille du tournoi où prouesse sera vendue et achetée au fer et à l'acier. »

Tandis qu'on préparait le lieu destiné au tournoi, on suspendait le long des cloîtres des monastères les écus armoirés de ceux qui prétendaient entrer dans les lices; on les y laissait plusieurs jours exposés aux regards. Un héraut ou poursuivant d'armes nommait les chevaliers auxquels ils appartenaient. La veille du tournoi était solennisée par des espèces de jouîtes appelées tantôt essais ou éprouves (épreuves), tantôt les *vepres* du tournoi, et quelquefois *escrimies* ou *escrimies*: les écuyers s'y exerçaient les uns contre les autres avec des armes plus légères et plus faciles à rompre que celles des chevaliers.

C'était le prélude du grand combat, de la *maître éprouve*. Des *hours* ou échafauds partagés en loges et en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de

banderolles et d'écussons, étaient dressés autour de la carrière, ainsi que des tentes ou pavillons pour recevoir les rois, les reines, les princes et princesses, les anciens chevaliers, les seigneurs, dames et demoiselles. Sauvai décrit, dans son histoire de Paris, les lices plantées pour les tournois au Palais, au Louvre, à l'hôtel Saint-Paul, à celui des Tournelles, et autres lieux dans Paris. Des juges nommés exprès des maréchaux du camp, des conseillers ou assistants, étaient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois de la chevalerie et des tournois. Des rois, hérauts et poursuivants d'armes, répandus en divers endroits, avaient les yeux fixés sur les combattants pour faire un rapport fidèle des coups qui seraient portés et reçus. Des ménestriers avec leurs instruments de musique, des valets ou sergents de service, se tenaient aussi dans le camp. Les chevaliers, superbement équipés, suivis de leurs écuyers, tous à cheval, entraient avec une contenance grave, au son des fanfares.

Le signal donné, les rideaux des hours s'ouvraient devant les spectateurs. On commençait par la course de la lance, appelée proprement *joûte*, et qui se faisait seul à seul. C'était une image du combat individuel sur le champ de bataille.

« Lors s'entreloignent eux deux, et viennent de si grande ailleure comme les chevaux peuvent aller, et s'entreferent les plus grands coups qu'ils peuvent, et Persides rompt sa lance et Hector le fiert, si qu'il le porte par terre emmy le champ. Sire, dit Hector, je ne sais comment vous le ferez à la mort; mais en joûte, sai-je bien que vous en avez le prix. »

« Pendant que nous sommes à cheval, dit un des hérauts de Flores de Grèce, et que lances ne vous peuvent manquer, esproutous-nous encore quelques coups, estant comme il m'est avis le plaisir de la course trop plus beau que le combat à l'épée. »

Les lances étaient ou très-petites ou très-grandes, suivant les conventions ou les circonstances. Dans les joûtes faites aux noces de M. d'Alençon (Lettres de Louis XII), les lances étaient petites, à cause des jeunes princes qui tenaient le pas.

Dans les autres combats qui suivaient la joûte, les deux lignes opposées des chevaliers se mêlaient pour en venir aux mains, comme font deux corps d'armée, d'où vint le nom de *mêlées*: on combattait alors avec l'épée, la hache et la dague. Le nom de *tournoi* vient peut-être, dit La Curne de Sainte-Palaye, de ce que les champions se tournaient dans tous les sens, tandis que la course des lances se faisait en ligne droite.

Outre ces sortes de combats, il y avait le jeu d'armes, qui simulait des attaques et des défenses de défilés, de gués ou de ponts; les combats à la barrière, qui apprenaient les difficultés à vaincre aux approches et aux barrières d'une place; les *castilles* (ce mot, en langage vulgaire, signifie encore aujourd'hui une querelle, un différend), qui étaient des imitations de l'assaut des tours et remparts; enfin les *joûtes dans les mines*, qui représentaient les ruses usitées dans les sièges. Mais ces derniers exercices étaient plus préparatifs particuliers.

Les principaux règlements des tournois consistaient à ne porter des coups de lance qu'au visage et entre les quatre membres, à ne pas dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avait ôté la visière de son casque, ou qu'il s'était déheaumé; à ne réunir plusieurs contre un seul dans les combats, tels que celui qui était pro-

prement appelé *joûte*; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée; à ne point combattre hors de son rang, etc. Malgré ces prohibitions introduites pour empêcher, autant que possible, l'effusion du sang, l'arène était presque toujours ensanglantée, et ne différait souvent en rien d'un champ de bataille. C'est ainsi qu'à Nuys, près de Cologne, en 1240, un tournoi coûta la vie à soixante chevaliers ou écuyers.

Les instruments des ménestriers, les cris des hérauts, célébraient chaque brillant coup de lance ou d'épée. Le vainqueur était nommé à plusieurs reprises (d'où l'on prétend, à tort ou à raison, que s'est formé en France le mot *renommée*); mais souvent on ne saluait les hauts faits d'armes que par ces mots: « Honneur aux fils des preux. »

Un champion choisi par les dames, et armé d'une longue pique ou d'une lance surmontée d'une coiffe ou d'un voile, abaissait sur les heaumes des chevaliers en danger pour avoir violé par inadvertance les lois du combat, ce signe de clémence et de sauvegarde.

La dernière joûte se nommait la lance des dames; c'était celle où l'on cherchait à faire preuve de plus de valeur et d'adresse.

Le prix du tournoi était décerné d'après le jugement des chevaliers proposés aux joûtes, ou à l'unanimité des voix, ou bien encore, mais plus rarement, par un tribunal composé de dames et de demoiselles. Le vainqueur, après avoir remporté le prix, était conduit dans le palais, et désarmé par les dames, qui le revêtaient d'habits précieux; il occupait ensuite au festin la place la plus honorable.

La magnificence que l'on déployait quelquefois dans ces fêtes est presque incroyables.

À Beaucaire, en 1174, il y eut un grand tournoi de dix mille chevaliers pour célébrer la réconciliation de Rémond, duc de Narbonne, avec le roi d'Aragon. Bertran Raimbaux, ou Raibaux, fit labourer avec douze paires de bœufs le champ du tournoi, et derrière ces bœufs se tenaient des hommes qui semèrent, par son ordre, trente mille pièces d'or ou d'argent. Guillaume Gros de Martello, qui était venu joûter avec une suite de quatre cents chevaliers, n'employa d'autre feu pour cuire tous les mets de sa table pendant la durée des fêtes, que le feu des bougies et des torches. Ranmons de Venous, ou Raimon le Venoul, avait amené pour son usage trente chevaux de belle race, qu'il fit tous brûler avant son départ, en présence de la foule des assistants; il y eut mille autres prodigalités aussi extravagantes.

Les causes de la décadence des tournois furent à peu près les mêmes que celles de la décadence de la chevalerie. Le changement de système dans la guerre et dans les armes, la valeur personnelle remplacée par la puissance des masses, l'affaiblissement de la féodalité soumise à l'impunité impériale ou royale, y contribuèrent certainement plus que les défenses fréquentes des papes, des conciles et des rois.

Sous Charles VII, vers 1443, l'auteur du *Journal de Paris* reproche à la noblesse son oubli des tournois.

Ce fut surtout après la mort de Henri II, blessé dans un tournoi de la rue Saint-Antoine, par le comte Gabriel de Montmorency, que ces fêtes devinrent plus rares. Cependant on cite encore des combats à la barrière, où Charles IX et son frère firent armes l'un contre l'autre en champ clos. Sous les règnes suivants, il y eut encore, à de rares intervalles, quelques joûtes dont parle Bassompierre; mais bientôt l'ardeur cheva-

leresque dégénéra en fureur aveugle pour les duels.

Une tradition d'outre-Rhin.

LE TOURNOI.

En 1219, il y eut à Worms un grand tournoi.

Cette fête chevaleresque avait été ordonnée par l'empereur lui-même.

Tous les princes des bords du Rhin, les électeurs, les évêques, y assistaient; les guerriers les plus hardis voulaient y montrer leur valeur, et la fille d'un comte de Westphalie, la belle Bilhild, devait donner l'écharpe d'or à celui qui serait victorieux.

Un homme d'un courage éprouvé, d'un caractère audacieux, le chevalier de Wolfseck, aimait Bilhild. Il l'avait vue un jour dans le palais de l'empereur, et dès ce moment jamais il n'avait pu l'oublier.

L'aspect de celle qui exerçait sur lui un pouvoir mystérieux, l'espoir d'être couronné par elle, enflammèrent son ardeur. Il s'élança le premier dans la lice. Il combattit avec intrépidité.

Déjà il avait subjugué l'un après l'autre tous ses adversaires, déjà il tournait ses regards vers l'estrade élevée d'où sa belle Bilhild semblait lui sourire, quand tout-à-coup la trompette sonne, un chevalier nouveau franchit la barrière et demande le combat.

C'était Wartenberg, le plus brave, le plus aimé de tous les chevaliers.

À l'instant où il parut, chacun le suivit de ses vœux, car c'était un homme à l'âme noble et généreuse, mais Wolfseck était redouté et haï.

Le combat s'engage.

Les deux adversaires s'élançant l'un contre l'autre avec impétuosité. Ils brisent leurs lances et prennent leur glaive.

Mais Wolfseck tombe par terre; la belle Bilhild donne à Wartenberg le prix de la victoire. Wolfseck se relève avec colère:

— Tu ne m'aurais pas vaincu, dit-il au chevalier, si tu n'avais employé la magie. On t'a vu souvent, la nuit, errer dans ton parc et invoquer le démon des sorciers. Moi, je suis victime d'une de tes conjurations.

— Je t'ai vaincu, s'écrie le noble Wartenberg, par la force et le courage; celui qui m'accuse d'employer la sorcellerie en a menti, et je t'appelle à un nouveau combat d'ici à trois jours.

Wolfseck accepte et s'éloigne en proférant des paroles de vengeance.

Le lendemain, Wartenberg était seul au bord de la forêt, rêvant à celle qu'il aimait. Une flèche, lancée par une main invisible, lui traverse la poitrine; trois hommes masqués se jettent sur lui et le tuent à coups de poignard.

Le malheureux resta là. Personne ne lui porta secours, et personne ne lui rendit les derniers devoirs.

Le jour du combat est venu. Wolfseck franchit avec orgueil la barrière; mais les juges du camp appellent vainement Wartenberg: personne ne paraît.

Les trois sommations étaient faites; l'un des juges s'écrie:

— Puisque Wartenberg n'est pas venu se justifier de l'accusation portée contre lui, il se déclare par là même....

Le juge en était là de sa sentence, quand tout d'un coup la trompette sonne, la barrière s'ouvre, et un chevalier inconnu s'élança dans la lice. Mais noire est son armure, noir son casque, noir aussi son coursier; sa cuirasse jette une lueur sinistre, et à travers sa visière, ses yeux brillent comme deux charbons ardents.

À l'aspect de cet homme étrange, Wolfseck se sent saisi d'une indéfinissable terreur. Il eût voulu renoncer à ce combat, mais l'heure fatale avait sonné. Il cherche à ranimer son courage, il lève la tête avec une fausse fierté, et marche au-devant de son ennemi.

Le premier choc du chevalier noir le fait rouler dans la poussière.

On s'empresse de lui porter secours, on lui ôte sa cuirasse, et l'on aperçoit sur son cœur une large tache rouge.

— Hélas! dit-il, c'est là que Wartenberg a été frappé par mes ordres, c'est par là qu'il est mort.

Après avoir confessé ce crime, il expire.

Pendant ce temps, le chevalier mystérieux, le revenant de l'autre monde, avait disparu, et jamais on ne le revit.

(Magasin pittoresque.)

Dernières Nouvelles.

Paris, 28 août, 8 h. 50 matin.

M. Gambetta sera poursuivi, ainsi que la République française et le Progrès du Nord, devant le tribunal correctionnel de Lille, pour outrages au Maréchal. La prévention vise l'ensemble général du discours.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 27 août 1877.

La Bourse est lourde au début et faible à la fin. Le 3 0/0 traite d'abord à 71.30; comme samedi, rétrograde à 71.05. Le 5 0/0 se maintient un peu mieux et fléchit seulement de 106.35 à 106.20. Les recettes générales achètent 2,200 fr. de 5 0/0 et vendent 4,800 fr. de 3 0/0. Les Consolidés viennent en baisse de 1/16. On paraît attacher le lundi une importance toute particulière aux cotes étrangères, elles sont toutes peu satisfaisantes aujourd'hui. Le 5 0/0 italien qui ouvre à 70.55, finit à 70.40. les transactions sont d'ailleurs lentes sur tous les fonds d'Etat étrangers. C'est ainsi que la rente autrichienne 4 0/0 en or, dite Florins, reste à 63 3/16 et le 5 0/0 russe 1870 à 81 1/4 en baisse de 1/4, cours évidemment soutenus par les syndicats qui ne parviennent pas à placer leurs titres. La conversion des titres de la Daira paraît devoir rencontrer quelques difficultés, car les obligations égyptiennes sont offertes et c'est avec peine qu'elles conservent le cours de 185. En actions et valeurs de sociétés de crédit, on cote la Banque de France 3,080, le Comptoir d'escompte 665, la Banque de Paris et des Pays-Bas 1,010 et 1,007.50, le Crédit foncier a monté à 737.50. Quant au groupe du Crédit mobilier espagnol, il paraît subir un temps d'arrêt. Les actions du Gaz parisien ont repris le cours de 1,250. Les Transatlantiques sont fermes à 510, et le Cail à 585, offert.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

MARDI 28 août 1877,

À L'OCCASION DU SECOND JOUR DE COURSES

Troisième et dernière représentation donnée par les Artistes du théâtre national de l'Odéon.

LE BARBIER DE SÉVILLE

Comédie en 4 actes, de Beaumarchais.

Le spectacle commencera par:

La Belle Sainara

Comédie japonaise en 1 acte, de M. d'Hervilly.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES MONTRES

AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX:

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 90	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	737 50	12 50		Canal de Suez	700		50
4 1/2 %			103 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	630			Crédit Mobilier esp.	550		
5 %			106 10	Crédit Mobilier	146 75		50	Société autrichienne	540		
Obligations du Trésor, l. payé.			485	Crédit foncier d'Autriche	100	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			430	Charentes, 500 fr. l. p.	138 75			Orléans	328		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			497 50	Est	695	18		Paris-Lyon-Méditerranée	326 75		
1865, 4 %			509	Paris-Lyon-Méditerranée	1017 50		50	Est	325		
1869, 3 %			383	Midi	757 50	1 25		Nord	329		
1871, 3 %			370	Nord	1250			Ouest	326 50		
1875, 4 %			493	Orléans	1067 50	7 50		Midi	326 50		
1876, 4 %			480	Ouest	697 50	3 50		Charentes	207		
Banque de France			3080	Vendée, 500 fr. l. p.	1247 50	32 50		Vendée	139		
Comptoir d'escompte			662 50	Compagnie parisienne du Gaz	505			Canal de Suez	540		
Credit agricole, 200 f. p.			377 50	C. gén. Transatlantique							
Credit Foncier colonial, 300 fr.			360								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

heures	minutes	du matin	express-post.
0	45		(s'arrête à Angers)
1	15		omnibus-mixte.
2	15		soir.
3	15		express.
4	15		omnibus.
5	15		(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

heures	minutes	du matin	direct-mixte.
8	21		omnibus.
9	40		express.
10	40		omnibus-mixte.
11	44		soir.
12	28		omnibus-mixte.
13	28		express-post.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 12 h.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
44^e ANNÉE (1876).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1876. — Le volume 1876 (44^e année), mis en vente le 5 décembre 1876.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent ; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE LEGALE.

Notification a été faite :
Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Et à la requête de M. Pierre Cesson, propriétaire, demeurant à Argentay, commune des Verchers, agissant en qualité de maire de ladite commune, ayant été autorisé à faire l'acquisition de l'immeuble ci-après désigné, pour le compte de cette commune, ainsi que le constate une délibération du conseil municipal, en date du trente-et-un décembre mil huit cent soixante-seize, approuvée par le conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire, le treize avril mil huit cent soixante-dix-sept ;

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le neuf août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Baillergeau, notaire à Doué, le cinq mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Jean Hubert, maçon, demeurant au bourg de la commune des Verchers, agissant au nom et comme tuteur datif du mineur Louis Hubert, son neveu, issu du mariage d'entre Louis Hubert, maçon, et de dame Anne Bazille, son épouse, demeurant aux Verchers, et tous les deux y décédés ;

D'une portion de terrain, d'une superficie de quatre-vingt-cinq centiares, sur laquelle existait une chambre, joignant vers nord-est le chemin de grande communication dont il sera ci-après parlé, au sud-ouest le surplus du terrain restant au mineur Louis Hubert, au sud-est la rue conduisant à la mairie et au nord-ouest Humault. Cette portion de terrain fait partie des numéros 138 p. et 138 p., section G du plan cadastral ; elle faisait saillie sur le chemin de grande communication numéro 19, de Gennes à Argenton-Château, et est destinée à servir d'alignement à la route dont s'agit ;

Et ce, moyennant le prix principal de quatorze cent soixante-quinze francs, outre les charges ;

Avec déclaration que la présente notification lui était faite, conformément à l'article 2,194 du Code civil, pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera, dans le délai de deux mois, et que faite par lui de se mettre en règle

dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment du mineur Louis Hubert, vendeur :

1^o Louis Hubert père, maçon, demeurant au bourg de la commune des Verchers, y décédé le sept juillet mil huit cent soixante-quinze ;

2^o M^{me} Jeanne Rabier, mère du précédent, veuve du sieur René Hubert, demeurant commune des Verchers ;

3^o René et Pierre Hubert, des Verchers ;
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-dix-sept.
(453) BEAUREPAIRE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BOUTARD, ancien greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur, ayant cessé ses fonctions, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (404)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

La vente publique aux enchères des marchandises de rouennerie, mercerie, blanc, épicerie, vaisselle, mobilier, et dépendant de la faillite du sieur Perdoux, marchand à Saint-Lambert-des-Levées, sera continuée le mercredi 29 août 1877, à la requête de M. Doussain, syndic.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Judi 30 août 1877, à midi, continuation de la vente de M^{me} veuve Cornilleau, rue du Petit-Mail.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, bon linge, tables, chaises, pendules, rideaux de lits et de croisées, armoires, commodes, bouteilles vides, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

A AFFERMER

DE SUITE,

UN QUETIER

Joignant le collège Saint-Louis.

S'adresser rue de Poitiers, 48.

CHEMISERIE PARISIENNE

A. MURAY

SAUMUR,

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

Mlle EUPHRASIE SOURISSEAU

Ex-coupeuse de la maison du Coin-de-Rue.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFEC-TIONS sur mesure.

31, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. DE LESPAGNEUL.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte, n° 4, près la Gendarmerie. (434)

UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher, demande un emploi. — Bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

M. BIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE METZ

Par Louis de Vallières

Un charmant volume in-18 carré, sur beau papier fort.

Tous les Français qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine voudront posséder ce livre, qui est un hommage rendu à notre ville-seigneur qui gémit dans les fers.

Pour recevoir franco, par le retour du courrier, cet intéressant et patriotique ouvrage, il suffit d'envoyer 2 fr. 50 c. à M. Louis DE VALLIERES, 54, rue Dombaste, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.